

Avis de course National d'Automne Wind Foil Du 7 au 9 octobre 2022 ASN QUIBERON

La mention [NP] dans une règle signifie qu'une planche ne peut pas réclamer (No Protest) contre une autre planche pour avoir enfreint cette règle. Cela modifie la RCV 60.1(a).

La mention [DP] dans une règle signifie que la pénalité pour une infraction à cette règle peut, à la discrétion du jury, être inférieure à une disqualification.

1 REGLES

L'épreuve est régie par

- 1.1 - les règles telles que définies dans *Les Règles de Course à la Voile*, incluant l'annexe B
- 1.2 - les prescriptions nationales traduites en anglais pour les concurrents non francophones [en Annexe Prescriptions].
- 1.3 - Il sera fait application des Jauges FFVoile du 12/11/2021 pour les jauges U15, U17 et U19. Pour les Foils Open la jauge appliquée sera la jauge Formula Foil
- 1.4 - En cas de traduction de cet AC, le texte français prévaudra.

2 INSTRUCTIONS DE COURSE (IC)

- 2.1 Les IC seront affichées selon la prescription fédérale
- 2.2 Les IC seront disponibles en version électronique à l'adresse suivante au plus tard le 6 octobre 2022
<https://www.asnquiberon.com/le-national-windfoil-2022/>

3 COMMUNICATION

- 3.1 Le tableau officiel d'information en ligne est consultable à l'adresse
<https://www.asnquiberon.com/le-national-windfoil-2022/>
- 3.2 un groupe whatsapp pourra être utilisé par l'AO en plus du site internet pour communiquer les informations non officielles sur les publications, modifications des IC, jury, avenant et pour aider au déroulé de l'épreuve. Il sera communiqué avec les IC sur le site du club le 6 octobre au plus tard !

4 ADMISSIBILITÉ ET INSCRIPTION

- 4.1 L'épreuve est ouverte à toutes les planches de la ou des classes :
 - Espoir Foil U15 Garçon & Filles (de 12 à 14 ans) 2011, 2010, 2009 et 2008
 - Espoir Foil U17 Garçon (de 14 à 16 ans en 2022 ou 2023) 2009, 2008, 2007 et 2006
 - Espoir Foil U17 Filles (de 14 à 16 ans en 2022 ou 2023) 2009, 2008, 2007 et 2006
 - Espoir Foil U19 Garçon (17 et 18 ans en 2022 ou 2023) 2006, 2005 et 2004
 - Espoir Foil U19 Féminine (17 et 18 ans en 2022 ou 2023) 2006, 2005 et 2004
 - Foil Open (à partir de 15 ans), né en 2007 et avant
- 4.2 Documents exigibles à l'inscription :
 - 4.2.1 a) Pour chaque concurrent en possession d'une Licence Club FFVoile :
 - la licence Club FFVoile mention « compétition » valide
 - ou
 - la licence Club FFVoile mention « adhésion » ou « pratiquant » accompagnée :
 - pour les mineurs, de l'attestation du renseignement d'un questionnaire relatif à l'état de santé du sportif mineur,
 - pour les majeurs, d'un certificat médical de non-contre-indication à la pratique de la voile en compétition datant de moins d'un an.

b) Pour chaque concurrent n'étant pas en possession d'une Licence Club FFVoile, qu'il soit étranger ou de nationalité française résidant à l'étranger :

- un justificatif d'appartenance à une Autorité Nationale membre de World Sailing
 - un justificatif d'assurance valide en responsabilité civile avec une couverture minimale de deux millions d'Euros
 - pour les mineurs, de l'attestation du renseignement d'un questionnaire relatif à l'état de santé du sportif mineur ou pour les majeurs un certificat médical de non-contre-indication à la pratique de la voile en compétition datant de moins d'un an (rédigés en français ou en anglais).
- c) une autorisation parentale pour tous les coureurs mineurs.

- 4.2.2** Pour la planche,
- l'autorisation de port de publicité si nécessaire.
 - le certificat de jauge ou de conformité.

- 4.3** Les coureurs peuvent s'inscrire en ligne sur :
https://asnquiberon.axyomes.com/client/regate_1.php?type=regate&c5305b2aa6147a688d676fb874cb8ca4=1661182991

- 4.4** Pour être considérée comme inscrite à l'épreuve, un coureur doit s'acquitter de toutes les exigences d'inscription et payer tous les droits.

5 DROITS A PAYER

- 5.1** Les droits sont les suivants pour 3 jours :

Classe	Droits inscription jusqu'au 25/09/2022	Droits d'inscription à partir du 26/09/2022
Espoir Foil U15 Garçon & Filles Espoir Foil U17 Garçon Espoir Foil U17 Filles Espoir Foil U19 Garçon Espoir Foil U19 Féminine Foil Open	65€	75€

Les droits sont les suivants pour les 2 jours du samedi et du dimanche :

Nb : Il n'y aura qu'un seul classement sur les 3 jours de compétition. Le tarif pour deux jours de compétition est proposé pour permettre de régater le samedi et le dimanche si certains ne peuvent pas se libérer le vendredi.

Classe	Droits inscription jusqu'au 25/09/2022	Droits d'inscription à partir du 26/09/2022
Espoir Foil U15 Garçon & Filles Espoir Foil U17 Garçon) Espoir Foil U17 Filles Espoir Foil U19 Garçon Espoir Foil U19 Féminine Foil Open	45€	55€

6 PUBLICITE

- 6.1** [DP] [NP] Les planches peuvent être tenus d'afficher la publicité choisie et fournie par l'autorité organisatrice.
- 6.2** [DP] [NP] L'autorité organisatrice peut fournir des dossards que les concurrents sont tenus de porter comme autorisé par le Code de Publicité de World Sailing.

- 7 **SÉRIES QUALIFICATIVES ET SÉRIES FINALES**
L'épreuve peut consister en une série qualificative et/ou une série finale.

8 **PROGRAMME**

- 8.1 Confirmation inscription :

Date	De	À
06/10/2022	16h00	18h00
07/10/2022	09h00	10h30
08/10/2022	09h00	10h00

- 8.2 Jours de course :

Dates	Horaires	Classes
07/10/2022	Confirmation des inscriptions 11h30 Briefing – courses à suivre	Toutes
08/10/2022	10h30 Briefing – courses à suivre	Toutes
09/10/2022	10h Briefing – courses à suivre Remise des prix du National d'Automne Wind Foil	Toutes

- 8.3 Le dernier jour de course programmé, aucun signal d'avertissement ne sera fait après 14h00.

- 8.4 *Un Pot dinatoire coureur et entraineur est inclus dans le tarif d'inscription et est prévu samedi 8 octobre à partir de 19h00 (soupe de poisson et tartinable « la belle iloise », salade de pate)*

9 **CONTROLE DE L'ÉQUIPEMENT**

- 9.1 Les planches peuvent être contrôlées à tout moment.

- 9.2 [DP] **Matériels de sécurité :**

Il est de la responsabilité des concurrents de se conformer à la réglementation D240.
Le moyen de repérage lumineux n'est pas exigé pendant la compétition.

Port du casque conforme : EN 1385,

Port des équipements individuels de flottabilité (EIF Poids Coureurs : 30 kg et moins – 100 NW / plus de 30 kg – 50 NW)

Combinaison isothermique **jambes longues** d'une épaisseur minimum de 1,5mn portée intégralement,

Veste ou gilet d'impact.

10 **LIEU**

- 10.1 L'Annexe I à l'AC fournit le plan du lieu de l'épreuve.

- 10.2 L'Annexe I à l'AC indique l'emplacement des zones de course.

11 **LES PARCOURS**

Les parcours à effectuer seront précisés dans les annexes des instructions de courses et aux briefing coureurs si besoin.

12 **SYSTÈME DE PÉNALITÉ**

Un arbitrage semi-direct pourra être mis en place pour l'ensemble des séries durant ce championnat. Les modalités d'application seront précisées dans les IC.

13 CLASSEMENT

13.1 1 course validée est nécessaire pour valider la compétition.

13.2 Courses retirées :

a) Quand moins de **3 courses** ont été validées, le score d'un bateau dans une série sera le total des scores de ses courses.

b) Quand **3 courses à 7 courses** ont été validées le score d'un bateau sera le total de ses scores dans toutes les courses en retirant **son plus mauvais score**,

c) Quand de **8 à 12 courses** ont été validées, le score d'un bateau dans une série sera le total des scores de ses courses à l'exclusion de **ses deux plus mauvais score**.

d) Quand **13 courses** ou plus ont été validées, le score d'un bateau dans une série sera le total des scores de ses courses à l'exclusion de **ses trois plus mauvais scores**

13.3 La RCV B8. A8 s'applique.

13.4 Modalité de classement

Une course sera comptabilisée comme suit :

(a) Une course sous format « Course Racing » comptera pour 1 (une) course,

(b) Une course sous format « Slalom » comptera pour 1 (une) course,

(c) Une course sous format « Marathon » comptera pour 1 (une) course.

13.5 En format **Slalom**, les résultats seront basés sur le nombre de concurrents classés dans le heat où ils sont le plus nombreux.

14 BATEAUX ACCOMPAGNEURS

[DP][NP] Les bateaux des accompagnateurs pourront être identifiés.

15 EMPLACEMENT

[DP] Les planches doivent rester à la place qui leur a été attribuée pendant qu'elles sont dans le parc à bateaux.

18 PROTECTION DES DONNÉES

18.1 **Droit à l'image et à l'apparence** : En participant à cette compétition, le concurrent et ses représentants légaux autorisent l'AO, la FFVoile et leurs sponsors à utiliser gracieusement son image et son nom, à montrer à tout moment (pendant et après la compétition) des photos en mouvement ou statiques, des films ou enregistrements télévisuels, et autres reproductions de lui-même prises lors de la compétition, et ce sur tout support et pour toute utilisation liée à la promotion de leurs activités.

18.2 **Utilisation des données personnelles des participants** : En participant à cette compétition, le concurrent et ses représentants légaux consentent et autorisent la FFVoile et ses sponsors ainsi que l'autorité organisatrice à utiliser et stocker gracieusement leurs données personnelles. Ces données pourront faire l'objet de publication de la FFVoile et ses sponsors. La FFVoile en particulier, mais également ses sponsors pourront utiliser ces données pour le développement de logiciels ou pour une finalité marketing. Conformément au Règlement Général sur la Protection des Données (RGPD), tout concurrent ayant communiqué des données personnelles à la FFVoile peut exercer son droit d'accès aux données le concernant, les faire rectifier et, selon les situations, les supprimer, les limiter, et s'y opposer, en contactant dpo@ffvoile.fr ou par courrier au siège social de la Fédération Française de Voile en précisant que la demande est relative aux données personnelles.

19 ETABLISSEMENT DES RISQUES

La RCV 3 stipule : « La décision d'un bateau de participer à une course ou de rester en course est de sa seule responsabilité. » En participant à cette épreuve, chaque concurrent accepte et reconnaît que la voile est une activité potentiellement dangereuse avec des risques inhérents. Ces risques comprennent des vents forts et une mer agitée, les changements soudains de conditions météorologiques, la défaillance de l'équipement, les erreurs dans la manœuvre de la planche, la mauvaise navigation d'autres planches, la perte d'équilibre sur une surface instable et la fatigue, entraînant un risque accru de blessures. Le risque de dommage matériel et/ou corporel est donc inhérent au sport de la voile.

20

PRIX

Les trois premiers équipages de chaque catégorie validée recevront respectivement les lots Du **National d'Automne** le dimanche soir après décisions de jury,

21

INFORMATIONS COMPLEMENTAIRES

Pour plus d'informations, contacter

ASNQuiberon / Antoine LE Bayon
asnquiberon@orange.fr

Didier Flamme +33 (0)6 73 96 44 96
Didier.flamme@ffvoile.fr

Préambule : En fonction de l'évolution de la crise sanitaire, l'Autorité Organisatrice est susceptible de modifier les conditions de l'avis de course sans préavis. Le mini site du Championnat] sera utilisé comme « Tableau Officiel ». Il n'y aura pas d'affichage physique. Les concurrents devront se munir d'un moyen leur permettant de recevoir ces communications. Cela ne pourra pas faire l'objet d'une demande de réparation. Ceci modifie la RCV 62.1(a).

En fonction de l'évolution de la crise sanitaire, l'Autorité Organisatrice est susceptible de modifier les conditions d'inscription et/ou d'admissibilité. Dans le contexte inédit « COVID 19 », l'Autorité Organisatrice pourra annuler l'épreuve.

1- Gestes barrières (DP):

- Avant de confirmer son inscription, chaque membre d'équipage doit avoir individuellement réalisé l'auto - questionnaire sanitaire disponible à l'adresse suivante : https://www.ffvoile.fr/ffv/web/services/confinement/Questionnaire_Auto-Evaluation.pdf
- Tous les participants au Championnat de France: organisateurs, arbitres, coureurs doivent être en possession de masques et d'un flacon de gel hydro alcoolique individuel, depuis l'ouverture jusqu'à la clôture de la compétition, à terre et sur l'eau.
- Les regroupements de plus 6 personnes, seront évités lorsque la distanciation physique (2 m) ne peut être respectée.
- Le masque doit être porté à tout moment. Seules les personnes impliquées dans la compétition, les arbitres, les coureurs et les accompagnateurs (entraîneurs,...) lorsqu'ils sont sur l'eau, peuvent ne pas porter de masque.
- Les gestes barrières doivent être scrupuleusement respectés dès qu'une personne impliquée dans le Championnat n'est pas sur l'eau. Le non-respect des consignes édictées ou transmises par l'organisateur, y compris oralement, pourra entraîner une réclamation à l'initiative du Jury.
- Les actions raisonnables de l'autorité organisatrice de l'événement pour mettre en œuvre les directives, les protocoles ou la législation COVID-19, même si elles s'avèrent ultérieurement inutiles, ne sont pas des actions ou des omissions et ne pourront donner lieu à demande de réparation (ceci modifie la RCV 62.1(a)).

2. Référent COVID et cellule de crise en cas de suspicion de contagion :

a- Référent COVID : Le référent COVID sera **Antoine**

b- Cellule COVID en cas de suspicion de contagion :

- La cellule COVID sera composée du / de :
 - Le Délégué Fédéral,
 - Représentant de l'AO
 - Président du Comité de Course,
 - Le Délégué Technique,
 - Président du Jury ou Chief Umpire,
 - Référent COVID,
 - Toute personne compétente pour assister cette cellule et prendre les mesures nécessaires.
- Fonctionnement : Cette cellule suivra les recommandations édictées par le Ministère des Sports dans le document « Protocole sanitaire gestion cas de suspicion et de cas Covid-19 positif / mouvement sportif » : <http://sports.gouv.fr/IMG/pdf/ficherentreeprotocolosanitaire.pdf> Cette cellule doit être informée de toute suspicion de COVID avant, durant et après la compétition. Cette cellule traitera de toute suspicion COVID et décidera des mesures à prendre dans un tel cas. Toute décision de la cellule COVID est finale et doit être respectée, conformément à la présente annexe et aux articles de l'Avis de Course et des Instructions de Course qui traitent de la crise sanitaire COVID 19.

3. Prise en compte du Risque Covid19 par les participants : En s'inscrivant au Championnat, tout concurrent atteste avoir connaissance du risque Covid-19, ainsi que ses accompagnateurs, et l'avoir pris en compte. Chaque concurrent et accompagnateur est de ce fait parfaitement conscient :

- des mesures d'hygiène et de distanciation physique, dits « gestes barrières » à observer en tout lieu et à tout moment, ainsi que des dispositions complémentaires édictées par le ministère des sports, et s'engage à les respecter,
- du risque de contamination accentué par la proximité d'une autre personne, notamment en navigation sur voilier en équipage ou double, ou toute autre situation de proximité de moins d'un mètre, sans les protections renforcées adéquates,
- que malgré la mise en œuvre de moyens de protection renforcés, la pratique peut exposer à un risque sanitaire, notamment de contamination par la Covid-19,

- que malgré les dispositions prises et les moyens engagés, l'établissement d'accueil, la structure/le club, ne peuvent garantir une protection totale contre une exposition et une contamination à la Covid-19. Il dégage l'Autorité Organisatrice de toute responsabilité en cas de contamination,
- que toutes ces mesures visent à préserver la santé et les capacités physiques des concurrents, accompagnateurs et membres de l'Autorité Organisatrice participant à la régates.

4. Cas suspect de COVID 19 : « Un bateau qui présente un cas suspect de Covid 19 dans son équipage doit immédiatement abandonner la course / compétition et se conformer aux directives des autorités sanitaires. S'il ne le fait pas, il pourra être disqualifié. S'il l'estime nécessaire, le jury pourra également ouvrir une instruction selon la règle 69 ».